

**DEC26074DAJ**

**Décision du 7 mai 2026 portant nomination de M. Philippe LANGELLA en qualité de Directeur de recherche émérite**

**Le Président de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,**

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles R. 831-3 et R. 831-8,

Vu le code de la recherche et notamment ses articles L. 422-2 et R422-47 à R422-49,

Vu le décret n°84-1207 du 27 décembre 1984 modifié relatif au statut particulier des corps de fonctionnaires de l'Institut National de la recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE),

Vu le décret du 23 octobre 2024 (JO du 24 octobre 2024) portant nomination de M. Philippe Mauguin en qualité de Président de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,

Vu l'arrêté du 15 avril 2022 fixant la liste des distinctions scientifiques conférant de plein droit le titre de directeur de recherche émérite dès l'admission à la retraite,

Vu la note de service n°2022-58 du 25 octobre 2022 relative aux modalités d'attribution de l'éméritat à INRAE,

Vu la décision du Président d'INRAE admettant M. Philippe LANGELLA à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1<sup>er</sup> juin 2026,

Considérant que M. Philippe LANGELLA s'est vu décerner le « Grand Prix » des Lauriers d'INRAE le 28 novembre 2023,

**Décide :**

**Article 1.**

A compter du 1<sup>er</sup> juin 2026, M. Philippe LANGELLA, Directeur de recherche de classe exceptionnelle, est nommé Directeur de recherche émérite à l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE) pour une durée de cinq ans.

**Article 2.**

L'intéressé reste rattaché au Centre de recherche Ile-de-France-Jouy-en-Josas-Antony où il pourra prétendre au remboursement des frais de déplacement liés à ses activités ainsi qu'aux indemnités éventuelles afférentes à celles-ci et prévues par la réglementation en vigueur.

**Article 3.**

Une convention de collaborateur bénévole prévoyant les modalités d'accueil et de résiliation est établie selon le modèle type annexé à la note de service n°2022-58 susvisée.

Fait à Paris, le 7 mai 2026

Le Président de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,

Philippe MAUGUIN

